

**CIRCONSCRIPTION ASH et SEI de l'Yonne  
Note de service 1 (2024/2025)**

**DSDEN  
Circonscription Adaptation scolaire et scolarisation  
Des élèves en situation de handicap**

Affaire suivie par :  
Dominique Théry  
Tél : 03 86 72 20 44  
Mél : secash89@ac-dijon.fr

12, bis boulevard Galliéni  
BP 66  
89011 AUXERRE Cedex

Auxerre, le 30 septembre 2024

L'inspectrice de l'éducation nationale circonscription  
chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation  
des élèves en situation de handicap

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'établissements  
spécialisés et de services médico-sociaux,  
Mesdames et messieurs les proviseurs de lycée,  
Monsieur le proviseur de l'EREA,  
Mesdames et messieurs les principaux de collège,  
Mesdames et messieurs les inspecteurs de l'éducation  
nationale du 1<sup>er</sup> degré,  
Mesdames et messieurs les directeurs de SEGPA  
Mesdames, messieurs les enseignants spécialisés.

Toute l'équipe de circonscription ASH et service école inclusive se joint à moi pour vous souhaiter une belle année scolaire, avec la réussite et l'épanouissement, tant professionnel que personnel. Nous profitons de ce courrier pour souhaiter la bienvenue aux enseignants nouvellement nommés dans la circonscription de l'ASH.

Vous trouverez dans la note de service qui suit des informations utiles telles que :

- La composition des équipes de la circonscription pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap et du service école inclusive,
- Un rappel des aspects administratifs et réglementaires,
- Le calendrier des formations proposées par les formatrices (annexe 1),
- Si vous ne l'avez pas déjà fait, merci d'envoyer à madame Théry ([secash89@ac-dijon.fr](mailto:secash89@ac-dijon.fr)) vos emplois du temps spécifiques (SEGPA, UE...) et, pour les unités externalisées, la constitution des groupes d'élèves.

L'équipe des formateurs ASH pourra être sollicitée pour un accompagnement dans vos différentes actions. Des actions qui doivent œuvrer pour une école plus inclusive, avec une place pour chaque élève (*circulaire de rentrée 2024* : <https://www.education.gouv.fr/ne-laisser-aucun-eleve-au-bord-du-chemin-la-circulaire-de-rentree-2024-414640>).

L'équipe de la circonscription ASH se tiendra à vos côtés pour mener à bien les missions qui vous sont confiées dans le cadre de la scolarisation des élèves en situation de handicap ou en grande difficulté tout au long de cette nouvelle année scolaire.

**I – L'ORGANISATION DE LA CIRCONSCRIPTION ASH et SEI**

• **Composition de l'équipe de circonscription :**

<b>Inspectrice de la circonscription :</b>  Nathalie Saulet	<a href="mailto:ienash89@ac-dijon.fr">ienash89@ac-dijon.fr</a>
<b>Secrétaire de la circonscription :</b>  Dominique Théry	<b>Tel : 03 86 72 20 44</b>  <a href="mailto:secash89@ac-dijon.fr">secash89@ac-dijon.fr</a>
<b>Conseillères pédagogiques spécialisées :</b>  Laëtitia Merle  Magalie Geoffroy	<b>Tel : 03 86 72 20 52</b>  <a href="mailto:Laetitia.Merle@ac-dijon.fr">Laetitia.Merle@ac-dijon.fr</a>  <a href="mailto:Magalie.Geoffroy@ac-dijon.fr">Magalie.Geoffroy@ac-dijon.fr</a>
<b>Coordonnatrice de la CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) :</b>  Sophie Dufour	<b>Tel : 03 86 72 20 57</b>  <a href="mailto:ce.cdo89@ac-dijon.fr">ce.cdo89@ac-dijon.fr</a>
<b>Personne ressource pour les élèves TSA (troubles de la sphère autistique) :</b>  Fatima Goueffon	<b>Tel : 03 58 43 80 49 (Présentiel DSDEN vendredi)</b>  <a href="mailto:ressourcetsa89@ac-dijon.fr">ressourcetsa89@ac-dijon.fr</a>
<b>Personne ressource pour les élèves malvoyants :</b>  Christelle Chat  <b>Personne ressource pour les élèves malentendants :</b>  Nathalie Sala	<b>Tel : 06 59 82 43 45 (secrétariat)</b>  <a href="mailto:christelle.chat@ac-dijon.fr">christelle.chat@ac-dijon.fr</a>  <a href="mailto:Nathalie.Sala@ac-dijon.fr">Nathalie.Sala@ac-dijon.fr</a>
<b>APADHE (Accompagnement pédagogique à domicile à l'hôpital ou à l'école)</b>  Martine Ferrer	<b>Tel : 03 86 72 20 19</b>  <a href="mailto:sapad89@ac-dijon.fr">sapad89@ac-dijon.fr</a>
<b>ERUN (Enseignant Référent aux Usages du Numérique)</b>  Yohann Corde	<b>Tel : 03 86 72 20 08</b>  <a href="mailto:Yohann.Corde@ac-dijon.fr">Yohann.Corde@ac-dijon.fr</a>
<b>Coordonnatrice Départemental des PIAL (Pôles inclusifs d'accompagnement localisés)</b>  Stéphanie Zozime  <b>Personnel administratif PIAL</b>  Danièle Da-Rocha	<b>Tel : 03 86 72 20 16 / <a href="mailto:pial89@ac-dijon.fr">pial89@ac-dijon.fr</a></b>  <b>Tel : 03 86 72 20 29 / <a href="mailto:secpial89@ac-dijon.fr">secpial89@ac-dijon.fr</a></b>

**CIRCONSCRIPTION ASH et SEI de l'Yonne**  
**Note de service 1 (2024/2025)**

• **Adresse et horaires d'ouverture des secrétariats :**

Circonscription ASH Handicap et service école inclusive		
	<b>DSDEN de l'Yonne</b> <b>12 Bis boulevard Galliéni</b> <b>BP 66</b> <b>89 011 Auxerre Cedex</b>	
	<b>Secrétariat ASH et SEI</b> <b>Madame Théry</b> <a href="mailto:secash89@ac-dijon.fr">secash89@ac-dijon.fr</a>	<b>Secrétariat PIAL départemental</b> <b>Madame Da-Rocha</b> <a href="mailto:secpial89@ac-dijon.fr">secpial89@ac-dijon.fr</a>
<b>Horaires secrétariat</b>	Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 7h45 – 12h15 ; 13h20 – 17h00 Mercredi : 7h45 – 12h25 ( <i>télétravail</i> )	Lundi, mardi, jeudi : 7h45 – 12h00 / 13h15 – 17h10 Mercredi : 7h40 – 12h00 Vendredi : 7h45 – 12h00 / 13h15 – 16h10

• **Composition de l'équipe des enseignants référents :**

Secteurs	Enseignant référent	Téléphone et Mail	Secteurs de collèges et lycées
<b>Secteur Auxerre A</b> Collège Denfert Rochereau 1 avenue Denfert Rochereau 89015 Auxerre	Amélie WALDTEUFEL	<b>06 79 44 54 84</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-auxerre@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-auxerre@ac-dijon.fr</a>	Collège Albert Camus, Auxerre Collège Denfert Rochereau, Auxerre Lycée Vauban, Auxerre Lycée Jacques Amyot, Auxerre
<b>Secteur Auxerre B</b> Collège Paul Bert 4 avenue de Provence 89000 Auxerre	Claudine BURDEYRON	<b>07 86 30 15 22</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-auxerre2@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-auxerre2@ac-dijon.fr</a>	Collège Paul Bert, Auxerre Collège Jean Bertin, Saint-Georges Lycée Fourier, Auxerre Lycée Saint-Germain, Auxerre
<b>Secteur Auxerre / Puisaye</b> Ecole élémentaire Pierre Larousse 30 Bd P. Larousse, 89130 TOUCY	Viviane GAUTIER	<b>06 77 89 44 64</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-puisaye@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-puisaye@ac-dijon.fr</a>	Collège Saint-Joseph, Auxerre Collège d'Aillant s/ Tholon Collège de Bléneau Collège de Charny Collège de Saint-Fargeau Collège de Saint-Sauveur Collège de Toucy Lycée de Toucy Lycée Saint-Joseph, Auxerre
<b>Secteur Avallon</b> Collège Maurice Clavel 9 rue des écoles 89200 AVALLON	Cécile MUGUET	<b>06 85 33 32 80</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-avallon@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-avallon@ac-dijon.fr</a>	Collège Jeanne d'Arc, Avallon Collège Maurice Clavel, Avallon Collège Parc des Chaumes, Avallon Collège de Courson les Carrières Collège de Vermenton Lycée Jeanne d'Arc, Avallon Lycée Parc des Chaumes, Avallon
<b>Secteur Chablis / Tonnerre</b> Collège Pierre et Jean Le-rouge Rue des Picards 89800 CHABLIS	Chantal VERNAT	<b>07 86 31 45 51</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-chablis@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-chablis@ac-dijon.fr</a>	Collège d'Ancy-le-Franc Collège de Chablis Collège de Tonnerre Collège de Saint-Florentin Collège de Noyers Lycée de Tonnerre



**CIRCONSCRIPTION ASH et SEI de l'Yonne  
Note de service 1 (2024/2025)**

<b>Secteur Joigny / Migennes</b> Ecole élémentaire du Clos Muscadet Avenue commandant Tu-lasne 89300 JOIGNY	Jean-Bruno VERNAT	<b>06 85 33 39 12</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-mi-gennes@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-mi-gennes@ac-dijon.fr</a>	Collège de Briennon s/ Armançon Collège Paul Fourrey, Migennes Collège Jacques Prévert, Migennes
<b>Secteur Joigny/ Villeneuve sur Yonne</b> Ecole élémentaire du Clos Muscadet Avenue du commandant Tu-lasne 89300 JOIGNY	Carine BONAFE	<b>06 85 33 39 49</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-joigny@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-joigny@ac-dijon.fr</a>	Collège Marie-Noëlle, Joigny Collège Saint-Jacques, Joigny Collège de Villeneuve s/ Yonne EREA Jules Verne, Joigny Lycée Louis Davier, Joigny
<b>Secteurs Sens 1 et 2</b> Inspection académique Sens 24 cours Tarbé 89100 SENS	Nadège LEBRETON	<b>06 85 33 07 95</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-sens@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-sens@ac-dijon.fr</a>	Collège de Pont s/ Yonne Collège de Saint-Valérien Collège de Villeneuve la Guyard Collège des Champs Plaisants, Sens
	Candan KESER	<b>07 86 30 15 97</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-sens2@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-sens2@ac-dijon.fr</a>	Collège André Malraux, Paron Collège Montpezat, Sens Collège Mallarmé, Sens
<b>Secteur Sens 3</b> Ecole Jeanne d'Arc 10 rue Victor Guichard 89100 SENS	Carlotta MACH	<b>06 85 33 07 32</b>  <a href="mailto:Ce.referentash89-privé@ac-dijon.fr">Ce.referentash89-privé@ac-dijon.fr</a>	Collège de Villeneuve l'Archevêque Collège Saint-Etienne, Sens Lycée Saint-Etienne, Sens Lycée C et R Janot, Sens Lycée Pierre et Marie Curie, Sens

## **II– Les aspects administratifs et réglementaires**

- **Communication**

Tout courrier, sauf s'il revêt un caractère confidentiel, doit être transmis à l'inspectrice de l'éducation nationale sous couvert du chef d'établissement ou du directeur de l'école.

De même, lorsqu'un courrier administratif est adressé à monsieur le directeur académique – directeur des services de l'éducation nationale de l'Yonne ou à un service de la direction académique, il est envoyé sous couvert de l'inspectrice de l'éducation nationale et donc adressé au secrétariat de circonscription. Toutes les informations parviennent aux écoles par courrier électronique uniquement. Pensez à consulter très régulièrement cette boîte et à signaler immédiatement au secrétariat les problèmes que vous rencontrez. Il est indispensable que vous consultiez régulièrement votre adresse administrative personnelle (prénom.nom@ac-dijon.fr).

**Je rappelle que les méls envoyés à la circonscription à partir d'une adresse personnelle ne sont jamais ouverts.**

Les personnes qui souhaitent rencontrer l'inspectrice de la circonscription peuvent contacter le secrétariat afin d'obtenir un rendez-vous.

- **Gestion des absences :**

- ***Congé maladie :***

Vous devez signaler votre absence au chef d'établissement, au directeur d'établissement ou au coordonnateur avant 8h30, dans la mesure du possible. Le secrétariat ASH doit ensuite être prévenu. Vous complétez et transmettez l'arrêt de travail remis par le médecin au secrétariat ASH, à madame Théry, sous couvert du chef d'établissement ou du directeur d'établissement qui doit le viser (NB : le coordonnateur pédagogique n'est pas le signataire de ce document).

- ***Demande d'autorisation ponctuelle (y compris la demande d'autorisation d'absence pour enfant malade) :***

Formuler sa demande si possible avant l'absence, en complétant le formulaire « demande d'autorisation d'absence ».

Seules les autorisations de droit seront systématiquement accordées, les autres pourront l'être à titre tout à fait exceptionnel. Pour justifier le caractère exceptionnel et donc facultatif de la demande **vous accompagnerez le formulaire d'un courrier explicatif et motivé**. Lors d'une absence qui conduit le fonctionnaire hors du département, l'avis de monsieur le directeur académique est requis.

**Je vous rappelle que nul ne peut s'absenter de la classe sans y être préalablement autorisé.**

**Tableau récapitulatif ci-après :**

DIFFERENTS TYPES DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (relevant de la décision de l'IEN ASH)	
<u><b>SUR LE DEPARTEMENT</b></u>	1 demande d'autorisation d'absence + justificatif.
<u><b>GARDE D'ENFANT MALADE</b></u>	1 demande d'autorisation d'absence + certificat de garde d'enfant.
<u><b>ABSENCE A TITRE EXCEPTIONNEL</b></u>	1 demande d'autorisation d'absence + justificatif + courrier à l'IEN.
<u><b>ABSENCE pour journée de formation EAFC</b></u>	1 courriel à la secrétaire ASH, madame Théry (ces formations n'étant pas connues par nos services)
DIFFERENTS TYPES DE DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE (relevant de la décision du DASEN)	
<u><b>HORS DEPARTEMENT ou SYNDICALE ou FORMATION SYNDICALE</b></u>	1 demande d'autorisation d'absence + justificatif

- **Accident de service ou de trajet :**

En cas d'accident de service ou de trajet, merci d'informer dans les plus brefs délais le secrétariat de l'ASH qui transmettra les documents nécessaires à la constitution du dossier.

- **Serveur d'assistance :**

En cas de difficulté d'accès à la messagerie (perte de mots de passe, connexion impossible...), il convient de déposer une demande d'assistance sur **CEPAGES** via le Portail Intranet Académique (PIA).

- **Situation familiale :**

Toute modification de situation de famille ou d'adresse doit être signalée par écrit au service gestionnaire du rectorat (*DPE*) avec copie à la circonscription ASH.

**Suivi des dossiers du département de l'Yonne :**

Vanessa PARENO	A à BEN	03 80 44 85 54	dpe4-89-1@ac-dijon.fr
Naïma SALMI	BEP à FRAI	03 80 44 85 78	dpe4-89-2@ac-dijon.fr
Céline GÉNOUX	FRAN à MOL	03 80 44 86 74	dpe4-89-3@ac-dijon.fr
Myriam BOUCHAMA	MON à Z	03 80 44 85 89	dpe4-89-4@ac-dijon.fr

- **Obligations de service :**

Le cadre général du service des enseignants spécialisés du premier degré est régi, comme pour les autres enseignants du 1<sup>er</sup> degré, *par la circulaire n° 2013-019 du 04-02-2013 (BO N° 8 du 21 février 2013)*. Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise **en vingt-quatre heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves et**

- **108 heures consacrées** : aux temps de concertations, aux travaux des équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, les différents professionnels qui gravitent autour de l'élève, à la participation aux conseils d'école, à la contribution des conseils école-collège...

**Les enseignants spécialisés n'assurent pas d'activités pédagogiques complémentaires. Ils peuvent participer aux animations et aux formations pédagogiques de la circonscription.**

**Pour rappel, les inspecteurs de circonscription sont les pilotes pédagogiques des RASED. Ils arrêtent l'organisation générale des actions de prévention et des aides spécialisées dans la circonscription ainsi que les priorités d'action du RASED dont le fonctionnement et les résultats sont régulièrement évalués.**

**Les enseignants des établissements sont soumis aux mêmes obligations de service. Les 108 heures pourront être réparties sur l'année, selon les choix du directeur de l'établissement.**

- **Transfert dans le cadre des établissements et services médico-sociaux (arrêté et circulaire n°2003 – 149 du 26 mars 2003)**

Pour les séjours temporaires d'une durée supérieure à 48 heures organisées dans le cadre du projet pédagogique, éducatif et thérapeutique global d'un établissement ou service médico-social, le directeur de l'établissement est responsable de l'organisation du transfert dans toutes les étapes et élabore un dossier conforme à la fiche annexée du 26 mars 2003.

Lorsque le transfert est effectué en période scolaire, le dossier doit être transmis pour information à l'IEN ASH. Le volet pédagogique précise les activités prévues et les modalités de leur évaluation afin de les replacer dans le cadre plus général du projet pédagogique de l'année pour le ou les groupes d'élèves concernés.

- **Intervention de la presse**

Toute demande d'intervention (journaliste presse écrite, audiovisuelle) doit être précédée d'une demande à monsieur le directeur académique sous couvert de l'inspecteur de circonscription.

Vous adressez votre demande à [secash89@ac-dijon.fr](mailto:secash89@ac-dijon.fr).

- **Informations par diverses :**

Une **réunion CAPPEI aura lieu le mercredi 2 octobre**, en présentiel, à la DSDEN, à 16h45.

D'autres seront programmées en cours d'année pour accompagner les enseignants qui s'interrogent sur leur parcours professionnel.

**CIRCONSCRIPTION ASH et SEI de l'Yonne  
Note de service 1 (2024/2025)**

Trois temps seront proposés en visio-conférence.

**VISIO 1 : le 14 octobre à 18h00**, à l'attention des psychologues scolaires EDA,

**VISIO 2 : le 15 octobre à 18h00**, à l'attention des enseignants à dominante pédagogique (RASED)

**VISIO 3 : le 4 novembre à 18h00**, à l'attention des personnels qui bénéficient d'un rendez-vous de carrière pour l'année 2024 / 2025.

Les liens des visio-conférences seront envoyés aux personnels via les mails académiques.

Ces visio-conférences me permettront de vous présenter les axes de pilotage prévus pour cette nouvelle année, d'accompagner chacun d'entre vous et de répondre à vos questions.

D'autres temps seront prévus au cours de l'année pour les personnels œuvrant au sein de l'école inclusive (enseignants à dominante relationnelle, enseignants en ESMS, en UE, en EGPA...).

En vous souhaitant à tous une bonne année scolaire,

L'inspectrice de circonscription



Nathalie Saulet

## ANNEXE 1 : Circonscription ASH - SEI / 2024-2025

Magalie Geoffroy & Laëtitia Merle, conseillères pédagogiques ASH

### **Plan départemental de formation continue**

#### **Volet départemental**

#### **Volet circonscription ASH / SEI**

#### **Formations départementales statutaires**

#### **Formations départementales**

#### **Accompagnement des enseignants**

**Accompagnement au CAPPEI :**

- Formation académique / départementale

- Préparation en candidat libre

- Préparation par la VAEP

- **Accompagnement des PES** : Ecole inclusive

- **Néo-titulaires dans l'ASH**

- **Débuter comme coordonnateur ULIS - école**

- **Débuter comme enseignant spécialisé ADP en RASED**

- **Journée de formation des RASED**

- **MID Grande difficulté scolaire en français**  
(langage oral et production d'écrit) en collaboration avec le département de la Nièvre

**Projet spécifique :**

Ouverture du dispositif ULIS à l'école Pierre Curie de Paron

- Enseignants néo-titulaires

- Enseignants titulaires (à la demande)

**Secteur Magalie Geoffroy :**

- Auxerre 2 et 3

- Avallon / Tonnerre

**Secteur Laëtitia Merle :**

- Auxerre 1

- Sens 1 et 2

- Joigny - Centre Yonne

### **Accompagnement des équipes enseignantes**

A la demande des équipes auprès de l'IEN de circonscription

### **Plan de formation des AESH**

**Formation d'adaptation à l'emploi :** Le développement psychologique de l'enfant / La déficience intellectuelle